

Questions orales

sa question de sorte que je ne peux le renseigner sur les démarches qu'il a faites ou sur celles entreprises par la personne dont il a parlé. Je vais examiner sa question et je lui en reparlerai.

M. Blaikie: Quand un ministre annonce un changement de politique, il n'est pas nécessaire de le prévenir. Nous voulons savoir pourquoi il n'a rien fait.

LES NOMS DES TÉMOINS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre. Il sait qu'une enquête a eu lieu sur l'accident qui a entraîné la mort des soldats Krosney et Laurendeau. Sauf erreur, l'accident est survenu le 22 juin, à Moosomin, en Saskatchewan. Les noms des personnes en cause ne figurent même pas dans la transcription. Nous avons les témoignages mais pas les noms. Le ministre voudrait-il exercer les pouvoirs discrétionnaires dont il s'est vanté en ordonnant que soient publiés les noms de ceux qui ont témoigné, afin que l'enquête puisse révéler tout ce qui s'est passé ce jour-là.

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député doit savoir que les noms n'ont pas été révélés à cause des restrictions imposées par la loi sur l'accès à l'information. Ces données n'ont pas été communiquées par souci de protéger la vie privée. Cela dit, monsieur le Président, nous avons reçu une demande dans le cadre d'une enquête du coroner ordonnée par les autorités provinciales. Nous les avons assuré de notre entière collaboration. Cependant, le coroner ne m'a pas demandé d'identifier les personnes dont il est question dans la transcription.

● (1450)

M. Blaikie: On ne peut même pas avoir la transcription, alors peu importe les noms!

* * *

LE TOURISME

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du tourisme. Comme prévu, le déficit au titre du tourisme a augmenté de nouveau pendant les trois premiers mois de l'année par rapport à l'an dernier. En fait, il atteindra vraisemblablement la somme effrayante de 3 milliards de dollars avant la fin de l'année. De toute évidence, monsieur le Président, l'industrie est en difficulté et bat de l'aile. Les déficits augmentent, ce qui aggrave le chômage. Tout ce que le ministre a trouvé à dire aux porte-parole de l'industrie qui exprimaient leur inquiétude, ce fut: «Si le secteur touristique ne cesse pas de râler et de se plaindre, il sera difficile de persuader le cabinet de maintenir les crédits à leur niveau actuel». Le ministre peut-il justifier une déclaration aussi stupide et gratuite? Ou cherche-t-il à faire chanter l'industrie pour qu'elle se tienne tranquille, alors qu'elle est dans une mauvaise passe? Qu'en est-il?

L'hon. David Smith (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, j'ai fait cette déclaration, qui, selon moi, a été citée hors contexte, à cause de certaines plaintes à propos du prix de l'essence dans notre pays et de son incidence sur le tourisme. Il ne faut pas oublier que le prix de l'essence au Canada est fixé par une entente que nous avons conclue avec les provinces productrices de pétrole. Nous avons lutté d'arrache-pied pour conclure l'entente la plus avantageuse possible pour les consommateurs canadiens, et nous y sommes arrivés.

Selon moi, il n'y a pas lieu de croire que l'entente sera annulée à cause de son incidence sur le tourisme. Je signale toutefois que les trois premiers mois de l'année, janvier, février et mars, sont toujours les plus durs en raison du mauvais temps, et le député le sait fort bien.

LE VERSEMENT DE FONDS À L'ONTARIO

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, pour ce qui est d'éluider les questions, on ne fait pas mieux. Une campagne électorale a porté sur une taxe de 18c. le gallon d'essence et vous avez majoré le prix de l'essence. Tout le monde le sait au Canada. Nous savons également que le problème que doit affronter le secteur du tourisme est tout simplement une imposition trop lourde, notamment de l'essence et des alcools. Si le ministre avait une influence quelconque au sein du cabinet, il aurait fait abaisser ou annuler cette taxe.

L'autre ministre a gardé en suspens depuis 1980 un accord auxiliaire conclu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario. Il portait sur une somme de 100 millions de dollars, maintenant réduite à 60 millions. Le ministre peut-il exercer une influence quelconque et obtenir ces fonds à la province, afin qu'elle puisse les dépenser de façon appropriée pour accroître le tourisme au Canada? Une proportion de 85 p. 100 des touristes arrivent au Canada en voiture. Le ministre fera-t-il signer cet accord et obtiendra-t-il cette somme de 60 millions de dollars pour l'Ontario qui constitue un tiers de notre marché touristique?

L'hon. David Smith (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, quant au premier point soulevé par le député au sujet du prix de l'essence, je voudrais lui dire que j'ai vu mon bon ami, le député de Rosedale, à City TV dimanche soir dernier. Il a exposé la position du parti conservateur qui voudrait encore faire grimper le prix du pétrole au Canada au niveau mondial.

Des voix: Quelle honte!

M. Mazankowski: Il dépasse actuellement les prix mondiaux!

M. Smith: Telle n'est pas notre position.

Des voix: Oh, oh!

M. Smith: Je crois avoir touché la corde sensible, monsieur le Président. Quant à l'accord avec l'Ontario, nous avons poursuivi nos efforts en ce sens et nous espérons en conclure un sous peu.